



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### I Le cadre général du budget

Cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note est consultable en Mairie et sur son site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires.

Le compte administratif 2023 du CCAS a été voté le 12 mars 2024. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il confirme la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Le budget du CCAS permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière et d'organiser des moments de convivialité avec les personnes âgées de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du CCAS. La section de fonctionnement inclut principalement les frais généraux de fonctionnement (Colis de Noël, colis alimentaire, Repas des Anciens, ...).

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Concernant le CCAS, il y a eu un investissement en 2023.

### II La section de fonctionnement

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

Le CCAS maîtrise globalement ses dépenses de fonctionnement. Ces dépenses concernent principalement l'achat de colis de Noël pour les personnes âgées, la préparation de colis alimentaires, l'organisation du repas des Anciens et le versement d'aides financières à des personnes en difficulté ponctuelle.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 810.85 € en 2023. Cet excédent sera reporté intégralement en recettes de fonctionnement dans le budget primitif 2024.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent à la subvention versée par le budget communal et à l'excédent de fonctionnement reporté.

Ponctuellement, le CCAS peut recevoir des dons.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes hors résultat reporté de l'an passé) représentent 9 930.02 € en 2023.

#### Recettes réelles de fonctionnement (recettes réalisées)

2021	2022	2023
7 638.00 €	6 711.00 €	9 930.02 €

Le résultat reporté de 2022 s'élève à 2 331.25 €.

Il existe une recette principale pour le CCAS :

- La subvention du budget communal

2021	2022	2023
7 388.00 €	6 611.00 €	7 068.00 €

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les secours accordés aux personnes en difficulté et les frais liés à l'organisation du repas des Anciens, à l'organisation de la semaine bleue et à l'achat des colis de Noël pour les personnes âgées.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 11 450.42 € en 2023.

Dépenses réelles de fonctionnement (dépenses réalisées)

2021 (réalisées)	2022 (réalisées)	2023 (réalisées)
7 810.99 €	8 838.16 €	11 450.42 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les Colis de Noël et les colis alimentaires

2021 (réalisées)	2022 (réalisées)	2023 (réalisées)
6 852.45 €	5 091.84 €	6 640.04 €

- Le repas des Anciens et la semaine bleue

2021 (réalisées)	2022 (réalisées)	2023 (réalisées)
215.18 €	3 686.32 €	4 730.38 €

La somme de 215.18 € en 2021 correspond à l'organisation de la semaine bleue uniquement.

En 2022, les frais liés à la semaine bleue se sont élevés à 270.82 € et en 2023, ces frais ont été de 250.00 € (montants inclus dans les dépenses figurant ci-dessus).

- Les aides financières aux personnes en difficulté

2021 (réalisées)	2022 (réalisées)	2023 (réalisées)
100.00 €	60.00 €	80.00 €

### III La section d'investissement

Cette section est liée aux projets du CCAS à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le CCAS a effectué une dépense d'investissement en 2023 pour un montant de 1 248.00 €. Il s'agit de l'achat de bancs installés de façon à permettre aux personnes âgées de se reposer à intervalles réguliers lors de leurs déplacements dans la commune.

Vouzon, le 12 mars 2024

Le Président,



Jean-François LAHAYE